

ABONNEMENT.

Saumur: Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste: Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les Libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RESERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A l'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

SAUMUR

15 Janvier 1883.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 13 janvier. — M. Henri Brisson, président, prononce l'allocution suivante:

Messieurs et chers collègues, Je vous remercie du grand honneur que vous m'avez fait pour la troisième fois. J'essayerai de m'en rendre digne, en vous secondant dans vos efforts pour mener à bonne fin, et le plus rapidement possible, les travaux importants dont vous êtes saisis par les rapports de vos commissions.

Au nom de la Chambre, je remercie le bureau provisoire, et particulièrement notre cher doyen. Les paroles qu'il a prononcées en ouvrant la session me dispensent de rien ajouter.

Il vous a entretenus dignement du grand deuil qui nous a frappés. Il vous a rappelé, comme je l'ai fait plusieurs fois, les bienfaits de l'union et de la concorde.

Il vous a enfin montré les avantages de la stabilité gouvernementale, que la nation, dans ses préoccupations, ne sépare pas du développement graduel des institutions républicaines. (Applaudissements.)

Ce sont là, messieurs, les conseils de l'expérience et du patriotisme.

Ayons tous devant les yeux l'intérêt de la France qui nous attend à l'œuvre et que nous aimons tous d'une égale ardeur.

Ce sera la meilleure manière d'honorer nos morts et d'être fidèle à ce que nous demandent nos commettants. (Applaudissements.)

Pour répondre à cet appel de leur président, MM. les députés républicains se sont fraternellement disputé sur une simple fixation d'ordre du jour.

Que devait-on inscrire en tête de l'ordre du jour: le projet de loi municipale ou le

projet de loi tendant à la désorganisation judiciaire?

Après un débat assez vif, la Chambre a donné la priorité au dernier de ces projets, mais il a été entendu que le premier prendrait place immédiatement à la suite.

Il est donc bien établi qu'avant d'examiner la question de savoir s'il y a lieu d'étendre les libertés municipales, nos républicains s'occuperont de détruire de fond en comble une organisation judiciaire coupable de ne pas faire une part assez large à leur arbitraire et à leur despotisme. Qu'on s'empresse de fournir de nouvelles armes à la tyrannie jacobine, on verra ensuite s'il conviendra de donner quelques modestes garanties à la liberté municipale. C'est là ce que nos illustres législateurs désignent sous les noms pompeux de « grandes réformes », de « réformes décisives ».

Chronique générale.

FUNÉRAILLES DE GAMBETTA.

On écrit de Nice, 13 janvier:

« Le train spécial amenant le corps de M. Gambetta est arrivé à 7 heures 30.

« M. Lagrange de Langre, préfet des Alpes-Maritimes, le secrétaire général de la préfecture, le maire, les membres du conseil municipal l'attendaient à la gare.

« Les pompiers rendaient les honneurs militaires.

« Les plombs du wagon contenant le cercueil de M. Gambetta ont été aussitôt levés, en présence de MM. Lérès, Spuller, Etienne, Arnaud, Quentin, des autres personnes venues par le train spécial et des autorités.

« Le procès-verbal d'usage a été dressé, et le cercueil a été transporté à bras par les pompiers dans une salle de la gare, transformée en chambre ardente. Cette salle est tendue de draperies de deuil, coupées par des faisceaux de drapeaux et des arbrisseaux odorants. Des brûle-parfums ont été allumés autour du catafalque.

« L'arrivée du train spécial n'étant annoncée que pour huit heures, il y avait peu de monde à la gare. »

Nice, 2 heures 35.

Les obsèques civiles de M. Gambetta viennent d'avoir lieu au milieu de la pluie et du vent.

Le nombre des couronnes est considérable; les plus belles sont celles offertes par la ville de Grasse et par les élèves du lycée.

Les gendarmes ouvraient le cortège, puis venaient un bataillon de chasseurs à pied, une batterie d'artillerie, une musique de la marine, un détachement de l'escadre, un char portant les couronnes et enfin le corbillard.

M. Gambetta père conduit le deuil escorté de MM. Lérès, Spuller, Etienne, Arnaud, Quentin et autres; les délégués des sociétés et corporations suivent, et le 44^e de ligne ferme la marche.

Comme à Paris, le sentiment qui domine dans la foule est un sentiment de curiosité.

**

Vrai, les amis de M. Gambetta abusent. Ils distribuent en ce moment, dans certains quartiers de Paris, des listes de souscription chez les concierges, et les invitent à les faire remplir par leurs locataires. Si les concierges s'acquittent bien de leur mission, ils recevront en prime un portrait de M. Gambetta.

**

Jeudi dernier, le conseil municipal de Cahors était convoqué. Il a dû délibérer sur un projet de vœu ainsi conçu, qui concerne les communes de notre département aussi bien que celles de Cahors:

« Les trente-six mille communes de France sont invitées à fournir chacune 5 francs pour élever une statue à M. Gambetta. »

Les républicains, fertiles de tout temps en inventions burlesques, n'ont encore rien trouvé de mieux. Ces cinq francs-là sont un vrai chef d'œuvre!

Cinq francs par commune pour élever une statue à celui que M. de Rochefort a plaisamment appelé le sphinx en saindoux!

Cinq francs par commune pour perpétuer, l'espace de quelques années, peut-être de quelques mois, la mémoire d'un homme que la France n'a certes pas pleuré!

Que les amis du défunt fassent dire des messes pour le repos de son âme, et qu'ils nous laissent tranquilles!

Ils mettent trop aisément la main à notre poche.

Ils nous ont fait payer les funérailles et c'est déjà trop!

A eux d'honorer leurs grands hommes à leurs frais!

Le vœu des cinq francs ne mérite, de la part des conseillers municipaux, que la plus dédaigneuse question préalable.

Chanzy et Gambetta.

En 1870, le prince de Joinville s'était attaché à l'armée de la Loire sous le nom de colonel Lutherod, et il avait assisté à toute la première partie de la campagne dans l'Orléanais sans se faire connaître. Il révéla sa présence au général Jaurès, du 24^e corps, et celui-ci le présenta à Chanzy; le prince ne voulait que combattre pour son pays en conservant l'incognito.

Chanzy comprit ce désir de Français; mais il fallait l'autorisation du gouvernement. Le général la demanda à Gambetta en ces termes, que nous extrayons d'une lettre datée du 23 décembre:

«... Le prince est en France, sous le nom de colonel Lutherod; il a assisté aux affaires du 15^e corps en avant d'Orléans, a pris part au combat dans une des batteries de la marine; il n'a quitté la ville qu'avec les derniers de nos soldats.

« Il demande à suivre nos opérations, promettant de conserver la plus grande retenue et de ne se révéler à personne.

« Ne voyant en lui qu'un soldat, qu'un homme de cœur aimant la France et met-

— C'est lui, dit-il, l'homme qui chante ainsi ne peut être qu'un Vendéen.

Ils avancèrent. Bientôt ils purent distinguer les paroles du refrain mélancolique qui les avait guidés.

« Je mets ma confiance, » Vierge, en votre secours... »

Ces paroles ont fait retentir tous les sanctuaires de la France: elles ont porté vers la Mère des miséricordes les supplications de tous les cœurs faibles ou désolés. Mais il est pour elles un air unique resté comme la propriété de cette terre qui enfanta des martyrs. C'est en redisant cet air incomparable que, dans nos vieilles villes de l'Ouest, les victimes gravissaient l'échafaud révolutionnaire, et nous le gardons toujours comme un écho sacré de ces voix qui s'éteignirent dans le sang du sacrifice. M. de Val-Chaumont avait jadis entendu cet air dans les vallons du Morbihan. Sa jeune sœur, fille adoptive des landes bretonnes, l'avait chanté un jour au pied de la colonne de Quiberon pendant que trente bannières s'agitaient dans les airs et que cinq cents paysans, à genoux dans la poussière, le redisaient à leur tour en baisant les grains de leurs chapelets. Un jour encore, le marquis l'avait entendu sortir des lèvres d'un pâtre qui gardait des génisses dans les bruyères de l'Anjou. Il jugeait bien et disait vrai: celui qui chantait cet air ne pouvait être qu'un Vendéen.

Précédé par l'antiquaire, il pénétra dans le fourré:

17 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA DETTE DES ROBERT

PAR M^{lle} MARTHE LACHÈSE.

Deuxième Partie.

VI — (Suite)

Ils quittèrent les tentes et descendirent vers la Seybouse sur les eaux de laquelle se jouaient les derniers reflets du jour qui allait s'enfuir. Une légère brise passait dans les arbres fleuris. De tièdes parfums s'échappaient de ces bosquets où la terre semble jalouse de répondre aux splendeurs du soleil.

— Vous auriez peut-être voulu vous reposer, monsieur, dit le marquis. Je regrette infiniment de vous imposer une nouvelle fatigue.

— Pas du tout, monsieur; je suis charmé, au contraire, d'avoir l'honneur de vous accompagner. D'ailleurs, dans ces pays privilégiés, on oublie facilement la fatigue. Tantôt c'est la nature qui séduit, tantôt c'est la science qui entraîne.

— Avez-vous été satisfait de votre visite à Guelma?

— Ah! monsieur, à lui seul, le kaïdat de Guel-

ma vaudrait un voyage d'Afrique. J'y ai trouvé non seulement beaucoup d'objets qui figureront avec honneur dans nos collections, mais des monuments merveilleusement conservés. Le théâtre, par exemple, le théâtre de Guelma complète, je vous l'assure, certains récits de Tacite. J'en ai fait promptement des esquisses.

Tout en marchant, il retira de son carton un dessin qu'il tendit au colonel.

— Voyez, monsieur, la disposition de la scène. Et, au fond, cette loggia surmontée d'une coupole. C'est d'une loggia semblable que Titus jetait aux spectateurs des boules en bois sur lesquelles étaient écrites les promesses des magnificences impériales: mets exquis, vêtements précieux, sommes d'argent, esclaves quelquefois. Heureux celui qui parvenait à saisir cette boule fortunée! L'intendant des jeux devait lui délivrer de suite l'objet dont elle portait la désignation. Voyez, monsieur, le balcon de cette petite loge impériale est presque intact! Et comme les lignes de la salle sont harmonieuses!...

— Ce sont là des études fort intéressantes, dit le marquis, et je vous félicite, monsieur, de pouvoir mettre au service de vos connaissances archéologiques un talent artistique qui ne leur cède en rien.

L'antiquaire, de plus en plus content, s'inclina, remit son dessin dans son carton et continua le récit de ses découvertes. Le colonel ne l'écoutait

qu'à demi. Ses regards erraient sur cette plaine aux grandes lignes, sur ces mamelons verdoyants qui se dressaient au loin, se profilant sur un ciel doré par le couchant. Il songeait aux charmes austères de la Bretagne, aux radieuses beautés du Brésil; et il se disait que la nature se retrouve toujours la même, malgré ses multiples aspects, comme un grand poète qui, empruntant tour à tour la langue de chaque peuple, sait toujours être éloquent...

Cependant, ils commençaient à être déjà loin quand ils furent obligés de quitter le chemin qu'ils suivaient. Des bois amoncelés, par suite de la coupe de plusieurs arbres, rendaient le passage difficile. Ils prirent une petite voie perpendiculaire, espérant trouver un peu plus loin un chemin de retour. Ils s'étaient avancés dans les terres et allaient essayer de regagner le bord de la Seybouse, quand le colonel s'arrêta tout à coup.

— Écoutez, dit-il.

Ils firent silence. À peine saisissable, car elle se modulait sans chercher à s'élever, une voix chantait. Elle sortait d'un bouquet de lentisques distant de cent pas environ. Au bout d'un instant, le marquis fit résolument un pas de ce côté.

— Monsieur, s'écria l'archéologue, l'homme qui chante est très-loin de la rivière, et, d'après le témoignage de ce soldat, celui que nous cherchons se tient toujours au bord de l'eau.

Le colonel secoua la tête.

» tant franchement de côté toute idée autre que celle de se dévouer pour elle, j'ai cru ne pouvoir lui refuser ce que le gouvernement de la République accorde à tous les Français. »

M. Gambetta refusa l'autorisation ; il télégraphia :

«... La conduite du prince de Joinville est tout à fait coupable. Comme républicain, comme membre du gouvernement, je dois faire respecter les lois, et demain le colonel Lutherol sera conduit en lieu sûr... »

Quelques jours après, Gambetta fit arrêter le prince par un commissaire de police et le retint en prison pendant cinq jours au Mans, après quoi celui-ci fut dirigé vers Saint-Malo et embarqué pour l'Angleterre.

Par ce trait historique, on peut voir combien diffère le soldat patriote du démocrate sectaire. Le général Chanzy ne s'est préoccupé que de conserver à la Défense nationale le concours d'un homme de cœur et d'un officier aussi expérimenté que brave ; M. Gambetta expulsa le prince et lui interdit de combattre pour la France : telle est sa folie de républicain, qu'il ose appeler « coupable » l'admirable élan d'un Français qui offre son bras et son sang à la patrie. Qui donc a été vraiment PATRIOTE de Gambetta ou de Chanzy ?

Allocution de l'évêque de Châlons

AUX OBSÈQUES DU GÉNÉRAL CHANZY.

« Messieurs,

» S'il est vrai de dire que la patrie ne meurt jamais, il y a pourtant des heures où une partie d'elle-même semble descendre dans la tombe, avec un homme qui représentait son honneur d'hier, sa sagesse d'aujourd'hui et ses espérances de demain.

» D'autres vous diront bientôt ce que fut le général Chanzy comme homme de guerre. Ils diront comment il était de la trempe de Turenne, simple et vaillant, ardent et réfléchi, père ménager du soldat, mais prêt aux résolutions les plus énergiques : ce qui fait de sa mort le deuil de notre drapeau. D'autres diront ce qu'il fut comme homme d'Etat, observateur calme, profond, naturellement élevé au-dessus des partis. Lorsque la France, fatiguée de ses douleurs, s'endormait pour un moment du sommeil de l'oubli pour faire des songes heureux, elle murmurait volontiers son nom. Ce que nous voulons proclamer nous-même ici, c'est le caractère chrétien du général.

» Les Châlonnais le savent : son visage était habituellement tourné vers la religion qu'il aimait de toutes les forces de sa raison, de son expérience et de sa droiture. Bayard ne confondait pas mieux son épée avec la croix de Jésus-Christ. Le voile qui couvrait les mystères charmants de sa vie domestique ayant été soulevé devant mes yeux, j'y ai entrevu des tableaux de famille dignes des temps les plus antiques et les plus beaux de l'Eglise, sans qu'on puisse dire auquel des deux, de sa noble compagne ou de lui, en revenait le mérite principal.

» Sa mort est une épreuve pour nous, chrétiens, et nous ne sommes pas libres de faire nos regrets. Mais sa mémoire nous reste, et cette mémoire est une puissance. Elle proclame avec autorité l'immortalité de l'âme.

» Qui peut regarder ce cercueil sans dire : « C'était une âme... cette âme vit encore, elle est immortelle ! »

» Ce cercueil proclame une justice future. Voilà une tête abattue prématurément ; d'autres honneurs l'attendaient : il y a donc un monde supérieur, où la justice de Dieu, exerçant à propos soit la rigueur, soit la bonté, paie aux grands hommes de bien les arrérages de la gloire.

» Ce cercueil proclame le sacrifice du soi au bien public ; en passant devant lui, nous disons tous : « Il faut imiter ce grand serviteur du pays ». La mémoire du général Chanzy est pleine de hautes leçons.

» Avant de confier ses restes à la tombe, prions ensemble Jésus-Christ, qui est le vrai père de la France, afin qu'il daigne regarder sa fille avec miséricorde. Demandons-lui de frapper le sol de notre patrie avec sa croix, pour réveiller cette vitalité éclatante qui a rempli l'histoire de ses prodiges. Lui seul peut tirer du sein de cette chère patrie les hommes qui la replaceront à la tête des nations, en la replaçant à la tête des croyances et des bonnes mœurs ; car Jésus-Christ est Dieu, et toute grandeur émane de Lui pour retourner à Lui. »

ÉTRANGER

ANGLETERRE. — On télégraphie de Woolwich, 13 janvier :

« L'inauguration du monument élevé au Prince Impérial a eu lieu cette après-midi.

» Le prince de Galles, assisté des ducs de Cambridge et d'Edimbourg, présidait la cérémonie.

» Il a prononcé quelques paroles et recommandé l'exemple du Prince Impérial aux élèves militaires de l'École de Woolwich. »

L'AUTRICHE ET LA ROUMANIE.

La Roumanie a déjà fait savoir aux puissances que si elles la forcent à subir les volontés et la prédominance autrichienne sur le Danube, il y aura inévitablement une guerre dans laquelle le nouveau royaume saura trouver des alliés. La Russie se montre très-favorable aux prétentions roumaines. Des préparatifs de guerre se poursuivent sans relâche sur le territoire de la Roumanie ; on peut en dire autant de l'Autriche, mais avec cette particularité, c'est que la Hongrie est très-hostile à l'attitude du gouvernement impérial dans la question danubienne.

DANGERS DE GUERRE.

On lit dans une correspondance de Vienne, publiée par le *Morning Post* du 10 :

« Je ne puis que vous confirmer ce que je vous ai déjà dit à différentes reprises, c'est-à-dire qu'une guerre entre l'Allemagne et l'Autriche est infiniment plus probable qu'une guerre entre l'Autriche et la Russie. Le prince de Bismark a joué son jeu trop ouvertement et les fidèles sujets de l'empereur François-Joseph ne voient pas pourquoi ils s'embarqueraient dans des aventures orientales à seule fin de livrer à l'empereur Guillaume ce qui reste de l'Autriche allemande.

» L'Allemagne de 1882 est absolument différente de celle de 1870. L'unité allemande a occasionné à l'Empire des sacrifices énormes, malgré les milliards de la France.

» L'organisation militaire de l'Allemagne est indubitablement puissante, mais l'idée d'une guerre est excessivement impopulaire.

» C'est là ce qui explique le sentiment de soulagement éveillé par la mort de M. Gambetta. Je crains cependant que ce soulagement ne soit pas de longue durée. Si la France ne prend pas l'initiative, l'Autriche le fera, au grand étonnement de ceux qui ont spéculé sur la solidité de l'alliance austro-allemande. Il est un fait indiscutable que depuis le fiasco de la mission de M. de Giers à Varsin, l'opinion publique de l'Autriche s'est prononcée ouvertement en faveur d'une entente avec la Russie. L'entente désirée ne vise pas début belliqueux, mais si elle aboutit, elle amènera inévitablement des complications sérieuses.

» La situation peut se modifier, mais en attendant l'opinion généralement répandue à Vienne, surtout dans les cercles militaires, c'est qu'il est indigne d'un grand empire comme l'Autriche d'être à la merci du prince de Bismark. Les manifestations de l'opinion publique ne seraient même pas fort conséquentes, si elles n'étaient accompagnées de préparatifs de guerre. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 13 janvier.

La Bourse est très-bonne, les affaires n'ont peut-être pas toute l'activité voulue, mais les cours sont très-soutenus.

C'est le 5 0/0 qui tient la tête à 115.95. Le 3 0/0 est demandé à 79.90. L'amortissable est poussé à 80.85.

L'action de la Banque de France a été très-suivie à 5,375.

On cote 1,030 la Banque de Paris et 1,335 l'action du Crédit Foncier. Le 25 courant aura lieu l'émission d'obligations foncières dont nous avons déjà parlé.

Le syndicat français, 12, rue Auber, paiera à partir du 15 janvier le premier coupon mensuel de 1.25 des actions Sierra Grande.

Cette société qui possède une réserve de 1 million 500,000 fr. est appelée au plus brillant avenir.

Le marché de l'action de la Banque Nationale est nul, on cote 280, sans demande aucune.

Le Lyonnais est à 562.50.

Bonne tenue du Comptoir d'Escompte à 1,000.

La Société Nouvelle est offerte 125 fr.

Nos chemins de fer sont très-calmes : le Midi est à 1,140 ; l'Orléans à 1,255, et le Nord fait 1,877.50.

Et, jetant un regard sur toutes les belles fleurs qui l'entouraient, il ajouta tristement :

— Il n'y en a pas par ici...

— Tu aimes ton pays, pauvre enfant ! reprit le colonel. Cela ne m'étonne pas. Depuis combien de temps es-tu soldat ?

— Depuis six mois.

— Alors, tu en as encore pour long temps. Te plais-tu au régiment ?

Le soldat secoua la tête et, d'une voix sourde, il répondit :

— Non.

— Mais l'on est content de toi, j'en suis sûr.

— Je le pense, mon colonel, je n'ai jamais reçu de reproches.

— Tu t'es battu déjà ?

— Un peu.

— Où cela ?

— A la ferme de la Régalia, quand on a repris des troupeaux volés ; et puis au col de Beni-Aicha ; et sur les bords de l'Améou, et après, au Boudouaou ; et puis aussi à côté de Douera.

— Eh bien ! dit en riant le colonel, tu n'emploies pas mal tes premiers mois de service. Et pas blessé du tout ?

— Non, tout de même, cela ne comptait pour rien.

— Ah ! il y a eu quelque chose ?

— Une égratignure là, dit le soldat en montrant

Chronique militaire.

LA CONVOCATION DE LA RÉSERVE.

Les classes de réserves qui seront convoquées cette année sont celles de 1874 et de 1876.

La décision qui fixera la date de l'appel paraît tous les ans, dans les premiers jours de janvier.

Nous ne tarderons pas à connaître les dispositions arrêtées pour 1883.

Les hommes de l'armée territoriale sont appelés d'habitude au printemps.

En 1883, comme en 1882, ce sont les classes de 1870 et 1874 qui seront convoquées.

L'appel comprendra cette année :

Les 1^{er} et 2^e bataillons d'infanterie des régiments des numéros impairs.

Les 3^e bataillons, les dépôts et les pelotons hors rangs des régiments d'infanterie de numéros pairs.

Les escadrons de cavalerie des numéros impairs.

Les groupes de batteries qui n'ont pas été convoqués l'année dernière.

Les compagnies des numéros impairs du génie.

Tous les hommes de la classe de numéro impair dans les sections d'administration et de gendarmerie.

Chronique Locale et de l'Ouest.

LES PRIÈRES PUBLIQUES.

La Constitution républicaine a fait son temps ; on n'en veut plus, et les autorités elles-mêmes chargées de la défendre et de la soutenir se montrent peu respectueuses à son égard.

Hier avaient lieu, à l'église Saint-Pierre, les prières publiques prescrites en vertu de cette Constitution à l'occasion de la rentrée des Chambres. Qui, à Saumur, est resté fidèle à la loi ? l'armée. L'École de cavalerie est venue prendre part à ces prières : M. le Colonel commandant l'École, M. le Lieutenant-Colonel, MM. les officiers du cadre, les officiers instructeurs, les élèves en grand nombre et des élèves sous-officiers. A côté d'eux, M. le Président et MM. les Membres du Tribunal de commerce en habit de ville.

Aucune autre autorité n'a paru : ni M. le Sous-Préfet, ni M. le Président du Tribunal civil, ni M. le Procureur de la République, ni maire, ni adjoints, ni conseillers municipaux. Aucun représentant officiel des diverses administrations financières, administratives ou d'instruction. M. le Capitaine de gendarmerie s'est réuni au cortège militaire et deux agents de police se sont tenus sur la place ; on ne s'explique guère quelle mission ces derniers avaient à remplir.

Franchement, il n'y avait pas assez de monde officiel pour prier en faveur de la République, et les républicains ont eu tort de laisser ce soin aux seuls fidèles qui ont bien pu tourner leurs prières contre leur cher gouvernement, mais ont certainement prié pour la France.

ils aperçurent alors un homme assis par terre et penché vers le sol. Cet homme tendait de minces cordes pourvues de petites raquettes en bois. En entendant des pas s'approcher, il détournait la tête ; il vit l'antiquaire et se leva aussitôt en fronçant les sourcils ; mais, reconnaissant derrière lui le colonel de Val-Chaumont, il ôta le képi jeté de côté sur son front et s'inclina.

— Bonjour, mon ami, ne vous dérangez pas, dit l'officier.

— Bonjour, mon brave, reprit l'antiquaire. Le temps est beau, la chasse sera bonne.

— Possible, répondit le soldat.

— Vos trappes sont faites d'une manière très-ingénieuse, dit le marquis en remuant légèrement du bout du pied une des petites bascules. Est-ce que c'est vous qui les avez préparées ?

— Oui, mon colonel ; ce n'est pas malin, tout de même.

Un bon sourire accompagna cette réponse. Autant le mot que le Vendéen avait jeté à l'archéologue avait paru glacial, autant ses paroles devenaient affables et respectueuses quand elles s'adressaient à l'officier. Le jeune soldat paraissait âgé de vingt ans tout au plus. Il était grand et mince, mais ses membres nerveux accusaient une rare vigueur. Ses cheveux, coupés ras comme le voulait la discipline, formaient autour de son front une sorte d'auréole dorée. Son visage pâle et un

peu carré avait ces belles lignes calmes et arrêtées qui distinguent les populations tant de la Vendée que de la haute Bretagne. Son regard, très-intelligent, était énergique jusqu'à en devenir incisif. Ce jeune homme portait l'uniforme grossier d'un simple soldat : la rusticité de son origine se trahissait dans ses manières, dans son accent ; et, pourtant, rien en lui n'était vulgaire. On se sentait en face d'une de ces belles et primitives natures comme il s'en trouve encore beaucoup dans nos campagnes, parmi ces paysans qui savent, au besoin, tenir leur à tour le rosier et le fusil, s'éloignent d'instinct de ce qui profane, respirent dans les champs la pureté en même temps que la force et s'en vont droit devant eux, avec la croix au bord de leur chemin et le ciel au-dessus de leur tête.

Le marquis avait passé dix ans de sa vie au milieu d'hommes de cette trempe. Il les connaissait bien. En revoyant tout à coup l'un d'eux lui apparaître, il lui aurait volontiers tendu les deux mains. En entendant, il tira sa montre et dit au soldat :

— Sais-tu bien qu'il est tard ? Auras-tu le temps de regagner le camp avant que ne batte la retraite ?

— Oh ! mon colonel, plutôt deux fois qu'une.

— Tu vas donc aussi vite que les râles de tes genêts ?

— Ah ! mes genêts !... dit le soldat comme si la parole du marquis éveillait un écho dans le fond de son cœur.

du doigt sa poitrine, une misère, rien de rien.

— Si tu continues, mon ami, tu verras que bientôt, sur ta poitrine, il y aura autre chose qu'une égratignure.

— Il y a déjà autre chose, s'écria l'antiquaire qui épiait le moyen d'aborder la grande question.

— Je ne vois rien, cependant, dit le colonel en souriant.

— Si, monsieur le marquis, si, il y a autre chose. Mais, je l'avoue, il me semble qu'un rouleau de cinq cents francs dans la poche de ce brave soldat pourrait bien être pour lui un objet encore plus agréable que celui qu'il possède. Oui, je dis cinq cents francs, entendez-vous, jeune homme ?

(A suivre.)

MARTHE LACHÈSE.

(Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas traité avec la Société des Gens de lettres.)

L'ART NATIONAL, Etude sur l'histoire de l'art en France, par H. DU CLEUZIOU. — 2 volumes illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix, broché, 80 francs ; reliure artistique, 100 francs, payables 5 francs par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris.

A Paris, hier, les prières publiques ont été dites à l'église Notre-Dame.

Le gouvernement était représenté par M. Fallières, ministre de l'intérieur, M. Devès, ministre de la justice, et M. Cochery, ministre des postes et télégraphes.

Pendant la cérémonie religieuse, la musique de la garde républicaine a joué plusieurs morceaux de son répertoire. Avant la messe, la maîtrise a chanté le *Veni Creator*, et la cérémonie a été terminée par l'antienne à la Sainte-Vierge, *Sub tuum præsidium*, et la prière : *Domine salvam fac Rempublicam*.

Tous les corps constitués assistaient à cette cérémonie. La députation de la Chambre des députés était très-nombreuse ; celle du Sénat ne comptait guère que vingt membres. Les membres de la droite du conseil municipal étaient présents. Le préfet de la Seine s'était fait représenter par M. Vergniaud, secrétaire général.

On a surtout remarqué les nombreuses députations des corps d'officiers.

En terminant, disons que l'année dernière, le « grand ministère » n'était pas représenté à cette cérémonie, légalement instituée.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE.

Il ne nous est pas possible d'avoir deux jours du même temps. Samedi, la pluie est tombée toute la journée ; hier dimanche le soleil qui se montre rarement a brillé presque tout le jour, et cette nuit la pluie a repris. Ces changements étaient annoncés par le bulletin météorologique suivant, publié par le *New-York Herald* :

« Une dépression, qui probablement augmentera d'énergie, traverse l'Atlantique et arrivera sur la Grande-Bretagne, la Norvège et le Nord de la France, entre le 14 et le 16, accompagnée et suivie de neige. De l'Est au Nord, bourrasques. Une autre suivra dans 48 heures. »

Aujourd'hui lundi, commence dans toutes les mairies la révision des listes électorales. Le tableau contenant les additions, retranchements et rectifications y est déposé, ainsi que les dites listes, au secrétariat, où toute personne en pourra demander communication sans déplacement.

Dans les vingt jours suivants, c'est-à-dire du 15 janvier au 4 février, à minuit, toute personne omise sur la liste pourra réclamer son inscription.

CLASSE DE 1882.

On sait que le tirage au sort va avoir lieu dans quelques jours ; les jeunes gens appelés sont divisés, suivant les numéros qu'ils apportent, en deux portions : la première portion qui sert *nominalement* cinq ans, et la deuxième qui, au bout d'une année, est versée dans la disponibilité.

Nous sommes, dès aujourd'hui, en mesure de faire connaître le chiffre du contingent : ce chiffre est de 467,478, dont 429,450 pour la première portion et 38,328 pour la deuxième portion. Voici le nombre des jeu-

nes soldats pour les différents corps auxquels ils seront affectés :

Infanterie, 407,032 ; cavalerie, 20,049 ; artillerie, 27,880 ; génie, 3,372 ; équipages militaires, 3,082 ; soldats d'administration, 6,093. Chaque corps, comme on le sait, recevra les jeunes gens des deux portions.

MORT DE M^{me} CHARLES FERRY.

Notre compatriote, M. Allain-Targé, député de la Seine, vient d'avoir la douleur de perdre sa fille, M^{me} Charles Ferry, épouse du député des Vosges.

M^{me} Charles Ferry, belle-sœur de M. Jules Ferry, et, par sa mère, petite-fille de M. Villain, était mariée depuis quatre ans. Elle est morte à la suite d'une longue maladie de consomption, à l'âge de 25 ans.

Le *Temps*, sans faire mention de cérémonie religieuse à Paris, annonce que l'on se réunira demain mardi, à une heure, au domicile mortuaire, 52, rue Basse-du-Rempart, pour accompagner le corps à la gare d'Orléans, la cérémonie devant avoir lieu commune de Turquant, près Saumur.

Toutes les dispositions sont prises pour une sépulture religieuse dans cette paroisse.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS.

Nous lisons dans la *Gazette d'Anjou* :

« Les représentations ont continué, au Grand-Théâtre, avec le même succès pour M^{lle} Seveste... »

« On répète avec une grande activité afin de pouvoir varier l'affiche. Prochainement, la première des *Diamants de la Couronne* ; puis, l'*Etoile du Nord*, un des grands succès de M^{lle} Seveste.

On parle même de monter le *Prophète*. Nous ne savons si la direction pourra réaliser ce projet, mais nous sommes certains que le succès est assuré aux représentations du grand opéra ; le *Prophète* n'a jamais été donné à Angers, et il est à prévoir que la salle ne désemplirait pas pendant bon nombre de représentations. Après le *Prophète*, on donnerait *Aïda*, si toutefois les frais de décors, pour cette seconde pièce, n'étaient pas trop élevés.

« Si ces intentions qu'on attribue à la direction peuvent se réaliser, la fin de la saison théâtrale sera certainement fort brillante.

« En attendant, la troupe de comédie répète activement le *Grand Casimir*, qu'on doit jouer prochainement. Ces répétitions nécessitent des études spéciales, puisque plusieurs des artistes sont obligés d'aller chaque jour prendre des leçons d'équitation. On sait, en effet, que l'équitation joue un rôle important dans le *Grand Casimir*, puisqu'une troupe de cirque, écuyers et écuyères en selle, fait apparition sur la scène. »

Publications de mariage.

Jean-Vincent-Émile Foussard, marchand-revendeur (veuf), de Saumur, et Marie-Victorine Cayla, sans profession, de Souzay.

Jean-Claude Balme, gardien-chef à la maison

d'arrêt, et Constance-Louise Guidois, sans profession, tous deux de Saumur.

Jean-Malburin Le Deriant, cavalier de manège, et Pauline-Augustine Réal, domestique, tous deux de Saumur.

Bulletin Agricole

Plus nous avançons dans la saison, plus nous perdons l'espoir d'une récolte, même passable, pour l'année prochaine. Les commencements ne sont terminés nulle part, dans la plupart des localités ils ne sont faits qu'aux deux tiers, la moitié et même au tiers.

C'est triste à dire, mais c'est l'exacte vérité, et encore, dans quelles conditions sont faits ces travaux ? Pour peu que le printemps soit aride, les terres deviendront tellement dures et sèches que les froments ne pourront donner qu'un mauvais résultat : et, ce qui nous fait appréhender cet état de choses, c'est que, suivant les remarques d'un certain nombre de praticiens, nous devons avoir une période de temps sec correspondante à la période que nous parcourons depuis tout à l'heure huit grands mois. Nous ajoutons volontiers foi en ces dires qui sont basés sur une grande expérience. Nous n'avons point à regretter l'année 1882, mais il faut avouer que l'année 1883 se présente sous de fâcheux auspices ; vraisemblablement la misère sera plus grande à mesure que nous avancerons dans l'année qui commence. Il y a du grain en grenier pour un laps de temps assez long, mais après ? Non-seulement la France, mais l'Allemagne tout entière, la Belgique, l'Italie, l'Angleterre et bien d'autres pays sont accablés par les inondations, sans avoir pu ensemencher leurs terres. Quelles seront donc les récoltes dans l'année qui commence, et quelles seront les contrées assez favorisées pour pouvoir au déficit qui nous attend ? Grande question, et difficile à résoudre assurément.

On a comme ressource, dit-on, le blé de mars. Rien ne prouve si nous pourrions l'ensemencer, et puis il ne faut pas trop compter sur cette production qui ne convient qu'à une très-petite quantité de terres.

Dans tous les cas, c'est une faute de confier à la terre notre froment ordinaire à cette époque, car notre vieille expérience nous a prouvé que c'était une mauvaise chose ; mieux vaut semer de l'avoine.

La charté du blé de mars, autrement dit blé de marais, empêchera bien des cultivateurs d'en faire usage. Cette denrée, de première nécessité aujourd'hui, atteint un prix très-élevé.

Pour plusieurs motifs, l'agriculture ne fait pas de progrès sensibles en France. D'abord, elle ne peut compter sur aucun encouragement venant du gouvernement qui nous régit, dont l'unique préoccupation est tournée vers la politique ; en second lieu, la concurrence étrangère est trop encouragée à son détriment ; en troisième lieu, et ceci tient à bien des causes, trop peu de personnes compétentes s'occupent de propager les nouvelles méthodes d'agriculture simplifiées par les machines de toutes sortes ; aussi

nous marchons péniblement à la remorque des autres pays, admettant difficilement un progrès, longtemps après que nos voisins en ont empêché le bénéfice. Nous le répétons, il y a, sous ce rapport, énormément à faire, mais il faut pour cela une haute direction, qui nous manquera tant que la sécurité ne sera pas donnée à notre malheureux pays.

De plus, l'agriculture est écrasée d'impôts de toutes sortes, ce qui lui ôte tous moyens d'arriver à des améliorations appréciables.

Les grands concours sont établis assurément dans un bon but, mais ils sont loin, tout seuls, de porter les fruits qu'on en attend. Consultez qui vous voudrez à cet égard, et tous, ou presque tous, vous diront que c'est la vérité.

Du reste, ce qui n'est pas fait pour encourager le cultivateur qui s'est donné mille peines pour exposer dans ces concours, c'est la précaution qu'on prend pour former les commissions d'examen des animaux exposés ; il faut, à tout prix, des hommes politiques, qu'ils connaissent ou non l'agriculture, peu importe ; la politique, toujours la politique, comme si elle avait à voir quelque chose en agriculture. R.

Faits divers.

Troubles à Bordeaux. — Bordeaux, 13 janvier. — Les conducteurs et les cochers de tramways se sont mis en grève. Ils demandent une augmentation de salaire et l'abrogation de certains articles de leur règlement, entre autres de l'article qui les rend responsables de tous les accidents, et de celui qui permet de leur infliger une amende, sur la plainte d'un voyageur et sans enquête.

Un tramway ayant voulu circuler, a été arrêté sur la place Tourny ; puis on l'a fait dérailler.

Tous les voyageurs, effarés, sont descendus, et le tramway est retourné à vide à la remise.

Encore une église qui vient d'être complètement dévastée ; c'est celle de Saint-Mandé-en-Plormeur (Finistère).

Tout a été emporté ou brisé.

Théâtre de Saumur.

LES ARTISTES RÉUNIS

M. Gustave LELONG, directeur-gérant.

LUNDI 15 janvier 1883,

LE TRUC D'ARTHUR

Comédie en 3 actes, de MM. Chivot et Duru,

Représentée pour la première fois au Palais-Royal le 14 octobre 1882.

LES DEUX SOURDS

Comédie en 1 acte, de M. J. Moineaux.

Ordre : 1. Les Deux Sourds. — 2. Le Truc d'Arthur.

Bureaux, 7 h. 1/2 ; rideau, 8 heures.

PAUL GODET, propriétaire-gérant

2 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LOUIS JACQUOT

Quelques jours après cette entrevue, Napoléon se promenait dans les quartiers de sa garde, pensant peut-être à la conquête de l'Espagne ou peut-être au vieux grenadier qui l'avait tiré d'embarras ; lorsqu'il aperçut assis sur une pierre, les jambes croisées l'une sur l'autre, et faisant danser sur son pied un petit marmot d'un an ou deux tout au plus. L'empereur s'arrêta devant lui. Mais le vieux soldat ne se leva pas de son siège ; il lui dit seulement :

— Pardon, mon empereur ; mais, si je me levais, Jacquot crierait comme un fife du roi de Prusse, et ça vous contrarierait peut-être ?

— C'est bien ! dit Napoléon. Tu t'appelles Jacques ?

— Oui, mon empereur, Jacques ; et c'est ça qu'on nomme le petit Jacquot.

— C'est ton fils ?

— Non, mon empereur ; sa mère était une brave cantinière à qui un coquin de uhlan donna, il y a deux mois, un coup de sabre sur la nuque, pendant qu'elle versait une goutte d'eau-de-vie à un

pauvre ancien, son mari, qui venait d'avoir une jambe emportée. Ça fait qu'elle est morte, et que l'enfant est orphelin.

— Et tu as adopté l'enfant ?

— Moi et les autres. Nous l'avons retrouvé dans le sac de sa mère qui ne bougeait plus, rageant comme un cavalier à pied, et l'estomac vide comme les coffres du roi d'Espagne. L'ancien, qui soufflait encore un peu, nous a conté comme quoi sa mère avait été tuée à votre service ; alors nous avons tous adopté le petit, et, comme c'est moi qui l'avais aperçu le premier, c'est moi qu'on a chargé de son avancement.

Napoléon considéra un moment le grenadier, qui continuait à donner à Jacquot une leçon d'équitation sur son pied, puis il lui dit :

— Je te dois quelque chose, Jacques.

— A moi, mon empereur ? vous m'avez donné la croix pour cette balafre, c'est moi qui vous dois du retour.

— C'est, reprit Napoléon, pour ce que tu as dit à l'empereur Alexandre.

— Je ne lui ai pas fait de sottise à cet empereur, est-ce qu'il s'est plaint de moi à mes chefs, par hasard ?

— Non assurément, dit Napoléon, car je veux te récompenser. Voyons, que désires-tu ?

— Ma foi, répondit Jacques, je n'ai besoin de rien ; mais puisque vous voulez me faire une poli-

tesse, donnez quelque chose à ce petit ; ça lui portera bonheur.

— Bien volontiers, dit l'empereur.

Et Jacques s'étant levé, il mit l'enfant sur son bras, et s'approcha tandis que Napoléon cherchait dans ses poches un objet à donner au marmot. Il n'y trouva que quelques pièces d'or, qu'il y remit bien vite, car ce n'était pas avec cette monnaie-là qu'il avait gagné le cœur de ses soldats. Il chercha de nouveau, et ne trouva rien que des papiers. Enfin, il ne savait trop que faire, lorsqu'il découvrit sa tabatière dans un coin de son gilet, et il la tendit au petit Jacquot. Jacques se mit à rire en regardant la boîte et dit :

— Cette bêtise : donner une tabatière à un enfant qui ne fume pas encore !

L'empereur allait répliquer, lorsqu'il sentit que l'on touchait à son chapeau. En effet, l'enfant qui était sur les bras du grenadier avait glissé sa main dans la ganse et jouait avec la cocarde.

— Tenez, mon empereur, dit le grenadier, le petit mioche est plus fin que nous deux, il fait comme vous : il prend ce qui lui convient.

— Eh bien ! reprit Napoléon, qu'il le garde.

Et lui-même ayant ôté la cocarde de son chapeau, la remit à l'enfant, à qui Jacques dit en le faisant danser dans ses bras :

— Allons, fais voir à l'empereur que tu sais parler.

Et l'enfant, riant et frappant ses mains l'une contre l'autre, bégaya doucement ces mots :

— Vie... l'apereur !...

Depuis ce jour, Jacques fit beaucoup de voyages. Il revint à Paris, alla à Madrid, retourna à Vienne, poussa jusqu'à Moscou et accompagna Napoléon à l'île d'Elbe. Jacquot était de toutes les campagnes, tantôt mesurant ses petits pas sur les grandes enjambées des grenadiers de la garde, tantôt porté avec les bagages, quelquefois à califourchon sur le sac du grognard. Il avait un petit sabre, un bonnet de police qu'il mettait déjà sur l'oreille, et jouait du fife comme un rossignol. Et Jacques, qui aimait et honorait son empereur comme sa mère et son pays, avait appris à Jacquot à l'aimer et à l'honorer de même.

Cependant le grenadier était bien embarrassé de la façon dont il ferait porter la cocarde à l'enfant. Mais l'idée lui vint de l'enfermer dans un médaillon, qu'il lui suspendit au cou en lui disant :

— Écoute, Jacquot, tu feras la prière tous les jours sur cette relique, où je te fais manger ta soupe sans souffler dessus.

(La fin à demain.) FRÉDÉRIC SOULIÉ.

Entendu dans un café :

— J'ai été gifflé l'autre jour.

— Et l'affaire a-t-elle eu des suites ?

— Oui, j'ai eu la joue enflée pendant huit jours.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)		Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 11 décembre 1882)													
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR							
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.		Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte matin.	Omn. matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. soir.		
6 — 45 — matin (s'arrête à la Poissonnière)		5 50	9 »	10 35	1 2	3 15	5 5	7 45	6 54	9 5	12 22	2 10	4 »	5 56	10 51
8 — 56 — matin, omnibus-mixte.		5 58	9 10	10 45	1 18	3 25	5 15	7 55	7 10	10 4	12 38	2 20	4 16	6 19	» »
1 — 25 — soir,		6 5	9 19	10 53	1 33	3 33	5 23	8 3	7 18	10 11	12 46	2 34	4 24	6 33	» »
3 — 32 — express.		6 18	9 34	11 8	1 50	3 48	5 39	8 18	7 30	10 51	12 58	2 46	4 36	6 46	11 21
7 — 15 — omnibus.															
10 — 36 — omnibus (s'arrête à Angers).															
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		SAUMUR - NIORT			NIORT - SAUMUR			MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers.			POITIERS - MONTREUIL-BELLAY allant à Angers.				
3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.		Omn. matin.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. matin.	Sem.d. soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Sem.d. soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	
8 — 21 — omnibus.		5 50	5 5	5 29	5 40	7 4	2 1	8 29	6 »	12 55	7 10	6 30	1 30	7 55	
9 — 37 — express.		6 21	6 54	7 10	7 20	8 9	2 60	9 30	7 3	1 59	8 25	7 2	1 59	8 25	
12 — 48 — soir, omnibus-mixte.		7 6	7 16	8 8	8 15	8 34	3 14	9 50	7 3	1 59	8 25	7 3	1 59	8 25	
4 — 44 —		8 17	8 17	9 8	9 45	9 26	4 »	10 49	7 56	2 53	9 23	7 56	2 53	9 23	
10 — 24 — express-poste.		9 »	9 11	10 50	10 51	9 55	4 25	11 17	8 43	3 17	10 6	8 43	3 17	10 6	
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.		10 41	10 50	10 21	11 21	10 31	4 56	11 51	9 31	3 56	10 43	9 31	3 56	10 43	

Études de M^e FÉLIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, Grand'Rue, n° 8, de M^e ERNEST COURTOIS, notaire aux Rosiers-sur-Loire, et de M^e VICTOR GAUTIER, notaire à Saumur, rue d'Orléans.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION
Et sur licitation

Le DIMANCHE onze février mil huit cent quatre-vingt-trois, heure de midi et demi, en la salle de la mairie des Rosiers, et par le ministère de M^e COURTOIS, notaire aux Rosiers, et GAUTIER, notaire à Saumur, commis à cet effet par le jugement dont il est ci-dessous parlé.

LES IMMEUBLES

Ci-après désignés,

Dépendant pour partie de la succession de la demoiselle Charlotte Yvon, en son vivant sans profession, décédée à Saumur, le six février mil huit cent soixante-onze; et pour le reste indivis entre les héritiers en cause et le sieur Darnault, ci-dessous qualifié et domicilié, comme cessionnaire des droits du sieur Augustin Gillot, en son vivant propriétaire à Beaufort - en - Vallée.

Sur la poursuite de M. Charles Yvon père, propriétaire, demeurant à Saumur, rue de Lorraine, demandeur, ayant pour avoué M^e Coquebert de Neuville; ledit sieur Yvon père, héritier pour un quart de la de cujus, sa fille;
Contre: 1^{er} M. Auguste Yvon fils, propriétaire, demeurant à Saumur, rue du Chardonnet, défendeur, ayant

pour son avoué constitué M^e Vincent Le Ray, demeurant à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12;

2^e M^e Marie Yvon, sans profession, épouse séparée de biens de M. Armand Darnault, ancien négociant, avec lequel elle demeure, précédemment à Paris, et actuellement à Arpajon (Seine-et-Oise), rue Ducloux, n° 18;
3^e Ledit sieur Armand Darnault, tant en son nom personnel que pour l'assistance et l'autorisation de ladite dame Marie Yvon, son épouse, demeurant avec lui; lesdits époux Darnault-Yvon, également défendeurs, défaillants; en la présence desdits sieur et dame Darnault-Yvon ou eux dûment appelés;

Ledit sieur Yvon fils, et ladite dame Marie Yvon, épouse Darnault, héritiers, chacun pour trois huitièmes, de la de cujus, leur sœur consanguine.

DÉSIGNATION
Des Immeubles à vendre
ET MISES A PRIX.

1 ^{er} Lot.	Une maison, située au Sablon, commune des Rosiers, au lieu dit la Prunerie, composée de deux chambres basses à cheminée, grenier au-dessus couvert en ardoises, avec hangar sur piliers, écurie, toit à porcs, et terres; le tout d'un seul tenant; d'une contenance de un hectare vingt et un ares trente-sept centiares, porté au cadastre sous les numéros 413, 414, 419, 420, 390 et 391, section F; joignant au levant le chemin de fer, au midi M. Delaunay, au couchant un chemin et au nord M. Daburon;	Sur la mise à prix de quatre mille francs, ci.....	4.000
2 ^e Lot.	Un morceau de terre, sis aux Haies, même commune, d'une contenance de trente-	A reporter...	4.000

Report... 4.000
neuf ares soixante-huit centiares; joignant au levant M. Renault-Deffais et autres, au midi la route nationale n° 152, au couchant les enfants Regnier et au nord Victor Moreau;
Sur la mise à prix de dix-huit cents francs, ci.....

3^e Lot.
Un morceau de terre, situé à la Boire-Gournée ou la Baillie, même commune, d'une contenance de un hectare dix-huit ares vingt-cinq centiares, porté au cadastre sous le numéro 338, section F, et joignant au levant M. Foucher, au midi MM. Foucher et Gaucher, au couchant M. Delaunay et au nord Gaucher;
Sur la mise à prix de cinq mille francs, ci.....

4^e Lot.
Et une petite maison, située ville de Beaufort, autrefois rue des Quatre-Bœufs, et actuellement rue Jean-Jouannot, composée de quatre chambres basses et un petit jardin; le tout d'un seul tenant; joignant au levant M. Samuel, au midi la rue, au couchant M. Fléchet et au nord M. Havard;
Sur la mise à prix de quatre cents francs, ci..... 400
Total des mises à prix: onze mille deux cents francs, ci. 11.200
La vente de ces immeubles a été autorisée par jugement rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le trente décembre mil huit cent quatre-vingt-deux, lequel a fixé les mises à prix ci-dessus.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à cette vente a été déposé en l'étude de M^e Courtois, notaire aux Rosiers, l'un des notaires commis.

M^e COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué poursuivant, M^e LE RAY, avoué-collocitant, et M^e COURTOIS et GAUTIER, notaires chargés de la vente, donneront tous les renseignements nécessaires.
Fait et rédigé par moi, avoué poursuivant à Saumur, le onze janvier mil huit cent quatre-vingt-trois.

F. COQUEBERT DE NEUVILLE.
Enregistré à Saumur, le onze janvier mil huit cent quatre-vingt-trois, folio 134, r°, case 9. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.
(30) Signé: L. PALUSTRE.

A VENDRE
MAISON
Contenant douze chambres à feu, Avec Jardin, Rue de la Visitation, n° 92.
S'adresser à M^e LE BARON, notaire, successeur de M^e LAUMONIER. (19)

CHANGEMENT DE DOMICILE
POUR CAUSE
D'AGRANDISSEMENT
A partir du 1^{er} janvier 1883, les chantiers de bois du Nord et du Pays de
Lemaire-Bersoullé,
seront transférés quai Saint-Nicolas, n° 13, et rue de la Petite-Bilange, n° 22.
Gros et détail.

A VENDRE
BON ET FORT CAMION
S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE sans enfant demande une place, le mari comme jardinier, cocher ou valet de chambre, la femme pour la basse-cour et la cuisine.
S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un petit garçon sachant bien lire et écrire, pour travailler dans un bureau.
S'adresser au bureau du journal.

CHANGEMENT DE DOMICILE
M. BAUDU, marchand tailleur, fait savoir que, pour donner plus d'extension à ses affaires, il s'est adjoint un associé, et va transférer, à la Saint-Jean prochaine, son magasin et ses ateliers,
Rue d'Orléans, 13.

CHANGEMENT DE DOMICILE
M. PERREAU informe sa nombreuse clientèle qu'il a transféré son domicile rue Courcouronne, n° 8. Il se charge, comme par le passé, de la distribution des lettres de faire part de naissance, mariages, décès, circulaires commerciales, etc., etc.
Saumur, imprimerie P. GODET.

11 et 13, Rue Saint-Jean
PHARMACIE NORMANDINE
SAUMUR

Cet Établissement, qui ne date pas d'hier et qui par conséquent n'a plus à faire ses preuves, se recommande, non seulement par la MODICITÉ DE SES PRIX, mais encore par la HAUTE QUALITÉ de ses Produits, ce qu'on doit toujours considérer, en pharmacie surtout.
M. NORMANDINE tient également la DROGUERIE, l'HERBORISTERIE et les PRODUITS CHIMIQUES.
On trouve chez lui certains gros articles, tels que Borax, Chlorure de Chaux, Eau de Javelle, Acide tartrique, Colle de poisson, etc., à des prix excessifs de bon marché.
Spécialité d'Articles en caoutchouc, grand choix de Bandages, Biberons, depuis 50 centimes, Bas à varices, depuis 4 fr. 50.
Dépositaire spécial des Eaux de Vals, Gazost et des Eaux du Syndicat Médical.
Grand dépôt de Sangsues, 1^{er} choix (0,25 pièce).
Un RABAIS de 10 O/O AU MOINS est fait sur toutes les Spécialités Pharmaceutiques.
NOTA. — Toutes les spécialités sont garanties authentiques.

PARIS
Pour l'année. 10 fr. » c.
Chaque numéro. » 50 c.
MAGASIN PITTORESQUE
PARISSANT LE 15 ET LE 30 DE CHAQUE MOIS
Rédacteur en chef: M. ÉDOUARD CHARTON
DÉPARTEMENTS
Pour l'année. 12 fr. » c.
Chaque numéro. » 60 c.

A la même Librairie: 29, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, A PARIS

ALBUM DU MAGASIN PITTORESQUE, contenant cent belles gravures choisies dans la collection. — 1 vol. grand in-4, cartonné avec luxe, doré sur tranche. Prix..... 15 fr.	VOYAGEURS ANCIENS. Prix du volume broché..... 10 fr. Prix du volume cartonné.... 12 fr.	HISTOIRE DE FRANCE, d'après les documents originaux et les monuments de l'art de chaque époque; 2 vol., 800 gravures. — Prix de chaque volume broché..... 7 fr. 50 L'ouvrage complet..... 15 fr. »	LES VRAIS ROBINSONS, par MM. Ferdinand Denis et Victor Chauvin, illustrés par Yan' Dargent; 1 vol. grand in-8. Prix, pour Paris, broché..... 15 fr. — cartonné, doré sur tranche. 18 fr.	LECTURES DE FAMILLE, choisies dans la collection du Magasin pittoresque; 1 volume in-4, 2 ^e édition. Prix, broché..... 5 fr.
--	---	---	--	--